

PRÉFET DE LA RÉGION LIMOUSIN

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
du Limousin

Service Valorisation, Evaluation des Ressources
Naturelles et du Patrimoine

Unité Paysages, Energies renouvelables, Espèces
et Espaces naturels

Nos réf. : VB/VA- 12/0145

Affaire suivie par : Véronique BARTHELEMY
veronique.barthelemy@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 05 55 12 96 19 – **Fax :** 05 55 12 96 66

Limoges, le 29 février 2012

Le Directeur Régional,

aux

membres du comité de pilotage du PNA Loutre
d'Europe

Objet : second comité de pilotage national du Plan National d'Actions en faveur de la Loutre d'Europe,
13 janvier 2012.

PJ : bilan 2010-2011 du Plan National d'Actions en faveur de la Loutre d'Europe (2010-2015)

Madame, Monsieur,

Le second comité de pilotage national du Plan National d'Actions en faveur de la Loutre
d'Europe s'est tenu le 13 janvier 2012, à 14 heures, dans le Bâtiment de Géologie du
Muséum National d'Histoire Naturelle (43 rue Buffon) à Paris.

L'ordre du jour était le suivant :

- point d'actualité sur les PNA,
- présentation et validation du bilan des actions 2010-2011,
- proposition et validation du programme d'actions 2012,
- questions diverses.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après le compte rendu de ce comité de pilotage.

Veillez d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées

P/le directeur et par délégation
L'Adjoint au Chef de Service VERPN



Bruno LIENARD

**COMPTE RENDU
COMITE DE PILOTAGE NATIONAL
PNA Loure d'Europe
13 janvier 2012**

Étaient présents :

Patrice ASTRE (président Fédération Française d'Aquaculture)
Stéphane AULAGNIER (SFPEM)
Benoît BOURBON (MAAPRAT-DPMA)
Frédéric LEBLANC (EDF)
Patrice LEBRUN (ASF)
Charles LEMARCHAND (représentant scientifique)
Xavier GREMILLET (représentant scientifique)
Patrick HAFFNER (MNHN)
Audrey SAVOURE-SOUBELET (MNHN)
Hélène JACQUES (SFPEM)
Rachel KUHN (SFPEM, animatrice du PNA loure)
Luc MORVAN (DREAL Bretagne)
François MOUTOU (représentant scientifique)
Sandrine RUETTE (ONCFS-CNERA)
Emmanuelle SARAT (ONCFS)
Véronique BARTHELEMY (DREAL Limousin)

Excusés:

Samuel ANDRE (Agence de l'Eau Loire Bretagne)
Julien ASTOUL-DELSENY (MEDDTL-DEB)
Geneviève BARNAUD (représentante scientifique)
Philippe CHAVAREN (ASF)
Patrick CHEGRANI (DREAL Auvergne)
Thierry TOURNEBIZE (Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France)
Benoît WIBAUX (Agence de l'Eau Adour Garonne)

Il est à noter au préalable qu'un certain nombre de personnes susceptibles d'être présentes n'ont pas reçu l'invitation à temps. Ces invitations sont adressées à des structures (à quelques exceptions) qui doivent désigner leur représentant à ce comité. Il est donc demandé à ces structures de transmettre à Véronique BARTHELEMY ou à Rachel Kuhn le nom et les coordonnées des personnes désignées pour les représenter. Elles pourront recevoir directement les invitations, informations et comptes rendus nécessaires.

ACTUALITES DES PLANS NATIONAUX D' ACTIONS (PNA)

Véronique BARTHELEMY, en charge du pilotage du PNA Loutre à la DREAL du Limousin, DREAL coordinatrice nationale du plan, rappelle que les PNA sont des programmes qui visent à assurer le bon état de conservation d'une ou plusieurs espèces menacées, par la mise en œuvre d'actions, souvent volontaires, sur les populations et leurs milieux. Il s'agit d'une stratégie à moyen terme qui vise :

- à organiser un suivi cohérent des populations des espèces concernées ;
- à mettre en œuvre des actions coordonnées favorables aux espèces et à leurs habitats ;
- à informer les acteurs concernés et le public ;
- à faciliter l'intégration de la protection des espèces dans les activités humaines et les politiques publiques.

Au 1^{er} janvier 2011, 72 PNA étaient en cours (rédaction, validation ou mise en œuvre) ou évalués. Ils concernent désormais 236 espèces végétales et animales. Une grande majorité des PNA sont encore au stade de la rédaction ou de la validation. Certains sont terminés et ont été ou vont être évalués. Aucun projet de nouveau PNA ne sera lancé d'ici 2013.

Les 29 et 30 novembre 2011 a eu lieu à Bordeaux le 1^{er} séminaire national sur les PNA. L'objectif était d'établir le bilan des plans depuis 1996, de permettre des échanges entre les différents partenaires. Il s'agissait, sans remettre en cause les PNA, de rechercher des pistes d'amélioration.

Ce séminaire a réuni 200 personnes et était organisé autour de 3 grands thèmes :

- des témoignages d'actions réalisées dans le cadre de PNA ;
- un bilan des actions menées en matière de protection des espèces et de politiques publiques depuis 20 ans ;
- deux séries d'ateliers : l'un sur les axes d'amélioration à apporter aux PNA et le second sur une meilleure prise en compte de la biodiversité par les acteurs socio-économiques, via les PNA.

Afin d'améliorer le dispositif des PNA, le MEDDTL a mandaté :

- le bureau Ecosphère afin de dresser un bilan des PNA, identifier les facteurs de réussite et les points de blocage, ainsi que la valeur ajoutée des PNA dans les politiques biodiversité ;
- le MNHN pour élaborer une méthodologie pour les futurs PNA. Cette étude porte sur la priorisation des espèces devant bénéficier d'un plan, sur les types de plans à mettre en œuvre (mono ou multi-espèces, plan par habitat, plan simplifié...).

Suite au séminaire, le MEDDTL proposera une stratégie permettant de répondre aux différentes questions qui ont été posées à cette occasion.

Odile Gautier, directrice de l'Eau et de la Biodiversité, a conclu le séminaire en insistant sur :

- la nécessité de valoriser les résultats obtenus grâce aux PNA, de faire un effort de communication sur ces résultats ;
- le besoin de hiérarchiser les actions afin d'optimiser les moyens qui sont de plus en plus réduits ;
- l'intérêt de développer, grâce aux PNA, des outils et méthodes pour assurer une meilleure prise en compte des actions en faveur de la biodiversité dans les politiques sectorielles ;

– le besoin de sensibiliser les professionnels et le grand public à l'utilité de la biodiversité et des espèces pour assurer son maintien.

Les PNA s'intègrent dans la stratégie mise en œuvre par l'État pour stopper la perte de la biodiversité. Aucun outil ne peut être efficace s'il est mené seul. Les politiques espèces et espaces (aires protégées, TVB,...) doivent être menées en cohérence et complémentarité. Les PNA sont des outils du MEDDTL mais ils doivent s'appliquer en premier lieu dans les territoires. Ces derniers doivent développer leur propre stratégie. Il est essentiel que les acteurs locaux s'approprient ces politiques pour mieux en percevoir les enjeux et aboutir à une meilleure coopération des partenaires politiques et économiques.

Afin de mieux communiquer sur les PNA, ce séminaire a également été l'occasion de créer une plaquette de présentation et des affiches sur les PNA.

Le MEDDTL et le CNPN ont initié un projet de Guide sur « éviter/réduire/compenser » dans le cadre des dérogations aux interdictions liées à la protection des espèces. Les PNA complètent le dispositif de protection stricte des espèces (articles L411-1 et 2 du Code de l'Environnement). Ce guide insistera sur l'importance de :

- la qualité des inventaires d'espèces et de milieux ;
- la règle qui est d'abord d'éviter les impacts, sinon de les réduire et en dernier lieu, en cas d'impacts résiduels, de les compenser.

Si des mesures compensatoires sont mises en œuvre pour des espèces bénéficiant d'un PNA, celles-ci devront être cohérentes avec les recommandations du plan.

Les crédits 2012 alloués aux PNA sont encore en forte baisse. Une dotation de base pour l'animation est délivrée à chaque DREAL (20 000 euros pour l'animation nationale d'un plan coordonné, 2 500 euros par plan décliné en région). La mise en œuvre d'actions nécessite donc la recherche d'autres sources de financements : autres types de subventions de l'État, aides des collectivités, subventions de l'Europe (LIFE, FEDER), mécénat... Il faut également utiliser au mieux d'autres outils comme Natura 2000, TVB,...

Patrice ASTRE insiste sur l'importance du financement des actions et l'intérêt de se tourner vers un programme LIFE. Rachel KUHN rappelle que cette option avait été évoquée lors du premier comité de pilotage, mais qu'en raison de la difficulté d'élaboration du dossier, il avait été décidé d'attendre d'être à mi-parcours du plan pour y réfléchir à nouveau (davantage d'expérience, réseaux en place...). Ce LIFE pourrait permettre de poursuivre les actions du plan au-delà de 2015. Un projet LIFE est en cours d'élaboration en Charente Maritime, sur les mustélidés semi-aquatiques. Le porteur du projet souhaiterait intégrer l'action au PNA Loutre.

Véronique BARTHELEMY précise qu'il est nécessaire de bien préparer le dossier LIFE (dossier lourd et difficile) et que celui-ci doit répondre à certaines exigences. Le MEDDTL pourra apporter une aide au montage du dossier.

PNA LOUTRE : BILAN 2010-2011 – ACTIONS 2012

Rachel KUHN, animatrice nationale du PNA, présente ensuite le bilan des actions pour les 16 premiers mois de sa mise en œuvre.

L'animation du PNA loutre a débuté le 1er septembre 2010. Le PNA a été officiellement lancé le 1er février 2011 par un courrier du MEDDTL au Préfet de la région Limousin, coordinatrice du plan au niveau national.

Sur les 15 régions dans lesquelles l'espèce a été identifiée (d'après la carte figurant dans le plan), 13 ont décidé de décliner le plan. Les régions ont la possibilité de choisir entre 4 niveaux de déclinaison. Le choix de l'opérateur local incombe aux DREAL.

Des réunions de lancement du plan ou des comités de pilotage ont déjà eu lieu dans 8 régions.

Afin de réaliser le bilan, il a été demandé aux DREAL concernées de renseigner des tableaux récapitulatifs sur les actions déclinées et les indicateurs liés à chacune d'entre elles. Ces tableaux ont été complétés par les DREAL et/ou les opérateurs. Le taux de retour a été moyen, le bilan est donc incomplet. Des efforts devront être faits à l'avenir pour transmettre des informations détaillées en tant réel (ne pas attendre la fin de l'année).

Rachel KUHN, présente ensuite, fiche par fiche, le bilan des actions 2010-2011 ainsi que les propositions d'actions pour 2012. Ce bilan est joint en annexe du compte rendu. Seules les discussions et remarques du comité de pilotage sont reprises dans la suite de ce compte rendu.

ACTIONS D'ETUDES

Action 1: actualiser la carte de répartition de la Loutre d'Europe

Action 2 : étudier la présence de la Loutre dans les secteurs en phase de recolonisation

Se pose ici la question de l'homogénéisation des méthodes de prospection. Les moyens financiers et humains ne sont pas les mêmes selon les régions, ce qui entraîne des pressions d'inventaire différentes. De plus, certaines études ont débuté avant la mise en œuvre du PNA, selon des protocoles qui leurs étaient propres.

Xavier GREMILLET (président du GMB : Groupe Mammalogique Breton) pense que la question financière est déterminante pour le choix de la méthode d'inventaires. Les 5000 euros alloués par la DREAL Bretagne au GMB en 2011 ont servi à l'animation du plan. L'État renvoie vers les collectivités locales pour trouver les autres financements et les collectivités renvoient vers l'État. Luc MORVAN assure que les DREAL ont soulevé le problème du financement des PNA lors du séminaire national. Les DREAL reçoivent une dotation et doivent fixer des priorités avec les fonds dont elles disposent. Elles sont conscientes de ce problème et l'ont fait remonter au ministère.

Xavier GREMILLET préférerait que le peu de fonds disponibles soit consacré à des actions sur le terrain et non à la rédaction de documents ou à l'organisation de réunions.

Sandrine RUETTE suggère de prioriser les actions. Rachel KUHN rappelle que les actions ont été priorisées (de 1 à 3) lors de l'élaboration du PNA. Le rôle du comité de pilotage est de décider des projets à mener en 2012 à l'échelle nationale. Selon elle, les actions 1 et 2 ne posent pas trop de problèmes dans la mesure où les réseaux de bénévoles fonctionnent bien. Charles LEMARCHAND estime qu'il ne faut pas compter sur le réseau de bénévoles pour faire l'ensemble des prospections. Des réseaux de prospecteurs formés sont déjà en place dans certaines régions. Sandrine RUETTE propose de mieux valoriser le travail réalisé en dehors du PNA.

Xavier GREMILLET s'étonne que des agents de l'ONCFS, donc de l'État, demandent à se former auprès du GMB. Emmanuelle SARAT précise que des formations sont également organisées à l'ONCFS. Cet établissement doit cependant également se fixer des priorités avec les moyens dont il dispose.

Hélène JACQUES constate que tous les membres du comité de pilotage sont d'accord pour dire que les crédits sont insuffisants et suggère de ne pas s'attarder sur cette question. Le débat doit maintenant porter sur les actions à décliner en priorité cette année. Charles LEMARCHAND (Catiche Productions) conclut en demandant de faire remonter dans le bilan que certaines actions ne pourront pas être mises en œuvre faute de financement.

Pour Xavier GREMILLET, il ne faut pas homogénéiser les protocoles d'inventaires pour les actions 1 et 2 (perte de temps et d'argent). Les données hors protocole sont également à conserver, même en absence de valorisation informatique. Le plus important est de connaître la présence ou l'absence de la Loutre. Stéphane AULAGNIER pense quant à lui que ce n'est pas gênant de ne pas avoir de protocole harmonisé dans les régions où la Loutre est bien présente. Mais dans les régions où sa présence n'a pas été mise en évidence, les prospections doivent être faites selon un protocole bien défini afin de pouvoir représenter les données négatives.

Charles LEMARCHAND rappelle que le réseau de prospecteurs existe (agents de l'ONCFS et de l'ONEMA). Emmanuelle SARAT précise que la collecte de données sur le terrain est une première étape, il faut ensuite voir comment exploiter et représenter ces données. Dans le cadre du travail du réseau mammifères du bassin de la Loire, un protocole d'inventaire, ainsi qu'un protocole de représentation des résultats ont été élaborés par un ensemble de partenaires.

Le PNA Loutre recommande un protocole harmonisé pour valoriser les données au niveau national (protocole standard du Groupe Loutre de l'UICN) mais il n'est pas possible d'obliger les régions à le suivre

L'action 2 est particulièrement intéressante au niveau des fronts de recolonisation. Sa déclinaison n'était pas prévue en 2011 mais certaines régions ont déjà lancé des inventaires plus poussés (certaines l'avaient déjà fait avant la mise en œuvre du PNA).

Les méthodes de prospections utilisées dans les régions ne sont pas toujours connues. Des formations sont organisées mais les informations sur ce sujet sont encore très incomplètes (nombre de formations, nombre de participants, public visé, but exact, programme, date, durée...).

Rachel KUHN propose de contacter les opérateurs régionaux afin de leur demander de lui faire remonter plus régulièrement des informations détaillées sur les actions mises en œuvre.

Action 3 : étudier la répartition, l'utilisation de l'espace et le comportement de la Loutre d'Europe en milieu marin en France

Seul le GMB a mené une étude sur la Loutre en milieu marin. Aucune autre étude n'est prévue, aucun besoin n'a été identifié. Cette action est optionnelle et de priorité 3.

Action 4 : développer l'application des méthodes d'étude de l'utilisation de l'espace par analyse génétique.

Seules deux régions ont identifié le besoin de mettre en œuvre cette action (Rhône-Alpes et Limousin). Cette action n'est pas prioritaire.

Action 5 : affiner les connaissances sur l'influence exercée par différents paramètres de l'habitat sur la Loutre d'Europe

Il s'agit de répondre à des questions sur des problèmes très ponctuels et localisés (exemple : dérangement dû à des activités de canoë kayak). Certaines régions semblent intéressées par cette action mais rien de concret n'a encore été lancé.

Action 6 : déterminer le potentiel d'accueil de la Loutre d'Europe par secteur géographique

Cette action de cartographie sous SIG est portée par le MNHN. Elle est suivie par Patrick HAFFNER. Le travail se fera par maillage. Chaque maille sera caractérisée par des variables permettant d'expliquer l'absence ou la présence de l'espèce. La première étape consistera à déterminer les variables importantes, celles qui manquent et les données d'absence. Toutes les mailles seront comparées à des mailles « modèles » de présence ou d'absence probable de l'espèce. La récupération des données serait faite cet été et le rendu est prévu à l'automne prochain.

Emmanuelle SARAT rappelle qu'une étude sur la recolonisation du bassin de la Loire par le Castor et la Loutre a été réalisée par le CEMAGREF et l'ONEMA en 2011.

Action 7 : étudier les risques sanitaires encourus par la Loutre d'Europe

Cette action sera développée avec l'action 26.

Actions en lien avec l'aquaculture

Action 8 : étudier l'impact de la prédation de la Loutre d'Europe dans les étangs de pisciculture

Action 9 : déterminer les facteurs influençant la prédation de la Loutre d'Europe dans les piscicultures

Action 10 : tester des systèmes de protection dans les piscicultures

Action 23 : publier un rapport compilant les connaissances sur la problématique « loutres et activités aquacoles »

Action 24 : apporter une aide aux pisciculteurs

Une étude sur le régime alimentaire de la Loutre en étang va sans doute être lancée en Auvergne avec l'appui des départements du Puy de Dôme (dans le cadre d'un plan de gestion « espaces naturels ») et de la Haute Loire. Un site d'étude est pressenti. Plusieurs paramètres sont déjà connus (il est situé près du tracé de l'A89 où l'espèce a déjà été étudiée tant au niveau de ses déplacements que de son régime alimentaire). Si cette étude est effectivement financée, elle se déroulera sur au moins une année selon un rythme de visites hebdomadaire. Patrice ASTRE estime qu'il sera difficile d'extrapoler les résultats ou le manque à gagner en fonction du nombre de loutres d'une pisciculture d'étang à une autre, comme cela a été constaté pour la prédation par le Cormoran. La diversité des types d'élevages de poissons crée également des disparités importantes. En salmoniculture, les densités sont fortes. Dans certains étangs, avec quelques kilos de poissons au m², la production est passée de 12000 tonnes à 7000 tonnes suite à de la prédation par le Cormoran. Les étangs de pêche de loisir (carpes ou truites) sont sensibles à la prédation par la Loutre. En France, parmi les 500 piscicultures, 400 sont de petite taille et produisent environ 20 tonnes/an de poissons (vente au détail) et les 100 autres de grande taille fournissent quelques centaines de tonnes/an. En France, 90% des poissons sont importés. Il ne faut pas « tuer » les piscicultures qui produisent les 10% restants. Patrice ASTRE ajoute qu'une action en justice portée par des propriétaires d'étangs contre l'État a été jugée en leur faveur en raison des dégâts dus à des cormorans, espèce protégée (360 000 tonnes de poissons sont consommées chaque jour par ces oiseaux en Europe).

Rachel KUHN précise que les problèmes avec le Cormoran sont surtout constatés dans les étangs. Pour la Loutre, c'est surtout dans les piscicultures en bassins (type salmoniculture) que les dégâts peuvent être les plus importants. Patrice ASTRE

souhaiterait que les différentes catégories d'étangs (60 000 ha en production intensive, production pour la vente au détail ou pour une activité de pêche de loisir) soient étudiées dans le cadre de l'action 8. Sandrine RUETTE propose qu'une fiche soit élaborée par type d'étang afin de déterminer les facteurs de risque.

Xavier GREMILLET suggère de rechercher des financements auprès du ministère en charge de l'agriculture. Benoît BOURBON explique que le ministère de l'agriculture est chargé des dossiers liés à la production piscicole, en tant que production agricole (260 millions d'euros de chiffre d'affaire pour la filière aquacole). Mais les piscicultures sont également soumises aux politiques environnementales menées par le MEDDTL. Les exploitations piscicoles sont concernées par un Fonds Européen pour la Pêche dont les règles définissent des principes de non concurrence avec les autres pays de l'Union Européenne. Le MAAPRAT ne peut donc subventionner les exploitations piscicoles. Patrice ASTRE ne pense pas que l'on puisse se tourner vers les fabricants d'aliments pour poissons pour apporter une aide dans l'aménagement des piscicultures. Le prix des aliments a fortement augmenté (de 20% en moyenne, 1,10 à 1,2 euro le kilo) en raison de l'augmentation du coût des céréales ou des huiles de poisson. Les problèmes dus à la prédation par la Loutre sont encore limités, à part dans certains secteurs où elle est bien présente. Patrice ASTRE ajoute que le stress provoqué par le passage d'une loutre peut suffire à engendrer des dégâts dans une pisciculture. Il souhaiterait savoir si des fonds pourront être mis en place pour les indemnités de pisciculteurs dans le cas de prédation. Rachel KUHN répond que le paiement de compensations pour les dégâts dus à la Loutre n'est pas prévu en France.

La SFEPM propose de créer un fonds qui permettra de financer le travail d'un expert qui se rendra dans les piscicultures pour conseiller les exploitants sur les méthodes à mettre en œuvre pour éviter les prédatations par la Loutre et pour les accompagner dans leurs démarches.

Patrice ASTRE répond qu'en l'absence d'aides pour financer les mesures préconisées (clôtures...) ce travail d'expertise ne permettra pas de résoudre le problème. Des solutions pour le financement d'une partie du matériel devront être recherchés. Il serait intéressant de discuter de ce point avec le MAAPRAT.

Charles LEMARCHAND s'inquiète de la création de ce fonds de médiation pisciculture. Le montant prévisionnel paraît exagéré et les crédits pourraient utilement être utilisés pour d'autres actions. Rachel KUHN répond qu'il s'agit d'une estimation. Charles LEMARCHAND pense également que la démarche de médiation systématique ne sera pas efficace. Il est plus utile de travailler sur des sites pilotes. Rachel KUHN explique que les techniques de protection peuvent être complexes et ne sont pas toujours reproductibles d'un site à l'autre. Elle a été plusieurs fois contactée pour des problèmes de prédation ou tout simplement dans des cas où des exploitants, inquiets du retour de l'espèce, souhaitaient anticiper. Il y a actuellement peu de remontées de piscicultures confrontés à des problèmes de prédation par la Loutre. Beaucoup de pisciculteurs ne savent pas vers qui se tourner. Rachel KUHN insiste sur l'importance d'avoir une bonne connaissance à la fois de la biologie de la Loutre et du métier de pisciculteur pour élaborer des méthodes efficaces et compatibles avec le travail quotidien du pisciculteur. Charles LEMARCHAND propose que les pisciculteurs souhaitant savoir comment protéger leur exploitation viennent visiter la pisciculture de Bugeat en Corrèze (qui appartenait à Stéphane RAIMOND) dont les protections ont été financées par la DIREN Limousin. Frédéric LEBLANC, à l'époque salarié de Limousin Nature Environnement et chargé de ce dossier, rappelle qu'il s'agissait d'en faire une pisciculture expérimentale, ce qui a justifié les financements de la part de l'État. Visiter ce site ne permettra pas de mettre en place des protections efficaces partout. Il est nécessaire de faire une étude au

cas par cas et d'impliquer les structures locales comme les DDT. Lorsque les DDT instruisent un dossier d'installation d'une pisciculture, il faut qu'elles avertissent l'exploitant du risque de prédation et lui conseillent de mettre en place des clôtures adaptées dès le départ.

Sandrine RUETTE demande combien de cas de prédation dans les piscicultures sont rapportés chaque année. Selon Rachel KUHN, il y en a peu mais beaucoup ignorent la présence de la Loutre ou ne savent pas vers qui se tourner. Frédéric LEBLANC ajoute qu'un des moyens utilisés par les pisciculteurs est probablement la destruction illégale des individus posant problème. Il considère que le médiateur pourrait être missionné par la SFPEM en fonction des demandes, en tant qu'expert. Il évaluerait les besoins de la pisciculture en protection et pourrait accompagner le pisciculteur dans la constitution d'un dossier financier. Par exemple, des PNR peuvent contribuer financièrement (exemple récent du PNR Milleval en Limousin) à la pose de clôtures.

Xavier GREMILLET pense que l'on n'aura jamais un chiffrage de l'impact de la Loutre sur les piscicultures en raison du braconnage. Le médiateur pisciculture doit être un pisciculteur et un naturaliste, comme Stéphane RAIMOND, pour faire passer les messages auprès de la profession. Il est nécessaire d'agir très vite en cas de prédation et de préférence d'anticiper l'arrivée de l'espèce A partir du moment où les loutres connaissent la pisciculture, les installations devront être beaucoup plus lourdes, alors qu'une simple clôture électrique aurait pu suffire avant.

Des systèmes de protection sont actuellement testés en Bretagne par le GMB grâce à la contribution du WWF. Le GMB est favorable à cette proposition de médiateur pisciculture. Une réunion spécifique aux problèmes liés à la pisciculture sera organisée au premier semestre 2012. Le MAAPRAT y sera convié pour discuter des aides financières qu'il serait possible d'allouer aux pisciculteurs.

ACTIONS DE PROTECTION

Action 12 : consolider le réseau de sites protégés ou gérés pour la Loutre d'Europe et améliorer son efficacité

La SFPEM a été désignée pour réaliser le rapportage Natura 2000 mais ce n'est pas en raison de sa mission d'animation du PNA Loutre. Ce travail de rapportage va cependant concourir à la mise en œuvre des actions du PNA.

La rédaction d'un guide technique sur la prise en compte de la Loutre dans les sites Natura 2000 est prévue pour 2012. Les informations sur cette prise en compte dans les DOCOB sont encore insuffisantes.

Action 13 : améliorer la prise en compte de la Loutre d'Europe dans les études d'impact ou d'incidence

Le document de l'UICN sur la prise en compte de la Loutre dans les études d'impact environnemental est considéré comme étant trop général. Le contexte français n'est pas suffisamment pris en compte. Il est donc utile de le réviser et de l'adapter.

Patrice ASTRE regrette l'accumulation d'études d'impacts et leurs coûts pour les pisciculteurs (les investissements dans ce secteur peuvent atteindre 50 millions d'euros). Il souhaiterait que l'État finance l'élaboration d'un document permettant à ces derniers de ne pas avoir à en financer. Luc MORVAN et Véronique BARTHELEMY expliquent que l'on ne peut se dédouaner du terrain, en complément des études bibliographiques existantes afin d'inventorier les espèces présentes et d'évaluer les impacts des exploitations sur l'environnement. Patrice LEBRUN ajoute que les prix des études d'impact sont très

variables, qu'il faut rechercher les bureaux d'études qui répondront le plus efficacement sans être forcément les plus chers.

Action 15 : élaborer un document technique de recommandations de gestion destiné aux maîtres d'ouvrage de la gestion des cours d'eau et des zones humides

Lors du comité de pilotage de décembre 2010, il avait été décidé de présenter une ébauche du guide de recommandations de gestion destinés aux maîtres d'ouvrages de la gestion des cours d'eau et des zones humides. L'élaboration de ce document a pris du retard. Rachel KUHN enverra prochainement aux membres de ce comité un document provisoire pour corrections et validations (via la messagerie). Le nombre d'exemplaires à imprimer devra être défini.

Action 16 : faciliter le franchissement des barrages

Emmanuelle SARAT précise que l'étude réalisée dans le cadre du programme Loire Grandeur Nature (Varray S. 2011 Études des continuités écologiques du castor et de la loutre sur le bassin de la Loire : analyse de la franchissabilité des obstacles à l'écoulement) et citée dans le bilan est consultable sur le site internet du centre de ressources Loire-Grandeur-Nature

(http://www.centrederessources-loirenature.com/newsletters/images/0611_Rapport-continuites-ecologiques-varray_2011.pdf)

Frédéric LEBLANC précise que dans cette étude, l'impact évalué est une estimation réalisée avec des données de l'ONEMA et Google Earth, cela n'a pas été vérifié sur le terrain.

Charles LEMARCHAND et Frédéric LEBLANC pensent que la franchissabilité est liée à chaque barrage, que les aménagements ne peuvent être conçus qu'au cas par cas.

Frédéric LEBLANC rappelle que le ministère avait lancé un appel d'offre dans le cadre de la Stratégie Nationale de la Biodiversité, en juillet dernier, sur des projets en lien avec la restauration de la continuité écologique. Le délai de réponse (30/09/11) était trop court et n'a pas permis à EDF de faire des propositions. EDF souhaiterait que, si un nouvel appel d'offres est lancé, le délai soit, cette fois-ci, suffisant.

Action 17 : réduire la mortalité due aux collisions avec des véhicules

Le GMB collabore avec la DIRO (Direction des Routes de l'Ouest). De nombreuses années sont nécessaires pour établir une collaboration efficace entre les différents partenaires. La DIRO intervient sur les routes à 4 voies. Celles-ci encerclent toute la Bretagne et représentent un barrage pour la faune sur les bassins versants. Le GMB va obtenir des fonds pour la création de passages à loutres lors de la conception des routes. Un « carnet cadavres » sera fourni aux agents des routes. Stéphane AULAGNIER ajoute que pour les actions en faveur de la Loutre, la Bretagne est une région en avance sur les autres, ce qui donne l'impression au GMB que le PNA n'est pas adapté aux besoins locaux. Le PNA est utile à d'autres régions pour mettre en place leurs actions.

ASF a choisi 5 départements tests pour le rétablissement de la continuité écologique pour la faune (pas uniquement la Loutre), ce qui représente environ un linéaire de 500 km. ASF souhaiterait avoir des méthodes reproductibles afin de les diffuser et de les utiliser sur l'ensemble de son réseau.

Il est rappelé ici le délai trop court pour répondre à l'appel à projet « rétablissement des continuités écologiques des infrastructures de transport existantes » (même remarque que pour l'action 16).

Le nombre d'aménagements répertoriés et contrôlés est a minima de 59. Ce nombre est sans doute sous-estimé. Un effort de communication autour de cette action permettrait d'avoir davantage d'informations.

Des plaquettes de sensibilisation pourraient être élaborées au niveau national.

Action 20 : créer des Havres de paix pour la Loutre d'Europe.

Cette action a été reportée à 2013 à l'échelle nationale, d'autres actions étant plus prioritaires.

ACTIONS DE COMMUNICATION

Action 26 : mettre en place un réseau pour la collecte et la valorisation des cadavres

Une première réunion réunissant des experts techniques et scientifiques a eu lieu en mai 2011. Elle a permis de définir les grandes lignes de cette action mais le protocole n'a pu être finalisé. Une seconde réunion va être organisée au cours du premier semestre 2012.

Le GMB s'est formé aux autopsies de loutres. Il a commencé à stocker des prélèvements selon un premier protocole mais cela a abouti à un encombrement des congélateurs. Des vésicules biliaires ont été transmis à une thésarde britannique qui avait pris contact avec Rachel KUHN (études sur des parasites biliaires transmis via des poissons exotiques introduits dans le milieu naturel en Grande Bretagne). L'ONCFS, l'ONEMA, les fédérations de chasse travaillent en bonne collaboration avec le GMB.

Le comité de pilotage donne son accord pour simplifier les autopsies dans un souci d'économies.

Xavier GREMILLET considère que les données essentielles sont :

- la localisation des points noirs de mortalité des loutres,
- le type de loutres qui est retrouvé mort (vieux mâles, femelles suitées ou non...),
- loutres réellement accidentées ou tuées illégalement (mortalité maquillée en accident): il est ici nécessaire de former les personnes qui collaborent à cette action.

QUESTIONS DIVERSES

Les dernières minutes de la réunion sont consacrées au thème de la prise en charge de loutres en détresse (orphelines ou blessées) en centre de soins et à leur relâcher. Cette problématique n'est pas traitée dans le PNA. Les cas de loutres en détresse étaient jusqu'à présent très rares et les individus qui survivaient restaient en captivité. Depuis 2010, 3 loutres en détresse ont été recueillies. Le GMB a eu beaucoup de difficultés à gérer le cas d'un loutron trouvé en Bretagne. Il n'existe à l'heure actuelle qu'un seul centre de soins en France habilité à recueillir des loutres (centre de Tonneins dans le Lot-et-Garonne).

Xavier GREMILLET souhaiterait que soit diffusée l'information relative à la marche à suivre en cas de découverte d'une loutre en détresse.

Une fiche « que faire en cas de découverte d'une loutre en détresse » serait utile. Rachel KUHN prévoit d'en élaborer une mais un certain nombre de questions doivent être clarifiées au préalable : qui se charge du transport jusqu'au centre de soins, où les individus seront-ils relâchés, qui se charge du relâcher ?

Le comité de pilotage souhaite conclure la réunion en insistant sur le manque de moyens alloués aux PNA. Un certain nombre d'actions ne pourront pas se faire ou être poursuivies.

Rachel KUHN complètera le bilan et les propositions d'actions 2012 présentées et validées lors de cette réunion. Celui-ci sera joint en compte rendu du comité de pilotage.

Deux réunions seront organisées au premier semestre 2012 :

- une réunion nationale associant les acteurs autour de la problématique des relations entre la Loutre et la pisciculture,
- la seconde réunion technique sur la valorisation des cadavres de loutres (actions 7 et 26) afin de finaliser un protocole national adaptable au sein des régions en fonction des objectifs et des moyens disponibles localement.

La séance est levée à 17h15.

